

OPERATION\14_2100_976_I_514

Maintenance Lourde du Bâtiment 019_Centre Médical d'Unité_AMPS

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

LOT n° 03 – Menuiseries intérieures et extérieures

TRANCHE UNIQUE :

Phase TVX n° 01 : ADAPTATION du BÂTIMENT 023

Phase TVX n° 02 : RENOVATION du BÂTIMENT 019

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. - GENERALITES.....	4
ARTICLE 2. - TRAVAUX GENERIQUES (023 ET 019)	4
2.1. - DEPOSES SOIGNEES (023 ET 019)	4
2.2. - REVISION DES FENETRES, CHASSIS A SOUFFLET ET JALOUSIES (023 ET 019).....	4
2.3. - MOUSTIQUAIRES (023 ET 019)	4
2.4. - ELEMENTS DE FINITION (023 ET 019).....	4
2.5. - COUVRE-JOINT (023 ET 019)	4
2.6. - PLAQUES DE PROTECTION (023 ET 019)	4
2.7. - PLAQUES DE PROPLETE (023 ET 019)	4
2.8. - ORGANIGRAMME DES CLEFS (019)	5
2.8.1. - Coffre à clefs.....	5
2.8.2. - Organigramme	5
ARTICLE 3. - MENUISERIES METALLIQUES (019)	5
3.1. - BLOC PORTE METALLIQUE (019).....	5
ARTICLE 4. - MENUISERIES BOIS (023 ET 019)	5
4.1. - BLOCS PORTES BOIS ACOUSTIQUE (019).....	5
4.1.1. - Simple vantail.....	5
4.1.2. - Double vantaux tiercés.....	5
4.2. - BLOCS PORTES BOIS (023 ET 019)	6
4.2.1. - En remplacement (023 et 019)	6
4.2.2. - Neufs (019).....	6
4.3. - BLOC PORTE BOIS TIERCE (019).....	6
4.4. - BLOCS PORTES BOIS COUPE-FEU ½ H (019)	6
4.5. - COMPTOIR DE L'ACCUEIL (019).....	6
4.5.1. - Partie accueil PMR.....	6
4.5.2. - Partie courante.....	6
ARTICLE 5. - MENUISERIES ALUMINIUM (021 ET 019)	7
5.1. - BLOCS PORTES ALUMINIUM (019)	7
5.1.1. - Double vantaux tiercés.....	7
5.2. - CHASSIS FIXES ET FENETRES ALUMINIUM (021).....	7
ARTICLE 6. - CLOISONS PREFABRIQUEES (023 ET 019)	7
6.1. - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	7
6.1.1. - Portes	8
6.1.2. - Equipements.....	8
6.1.3. - Accessoires de montage	8
6.2. - CLOISONS PREFABRIQUEES EN CREATION	8
ARTICLE 7. - TRAVAUX DIVERS (021, 023 ET 019).....	9
7.1. - PROTECTIONS PVC (019)	9
7.2. - REMPLACEMENT DE BARREAUDAGES (019)	9
7.3. - STORES DE FENETRES (021, 023 ET 019)	9
7.4. - REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS (021).....	9
7.5. - BOITE A CLEFS (019).....	9
7.6. - IDENTIFICATION DES LOCAUX (023 ET 019)	9
7.7. - PICTOGRAMMES (023 ET 019)	10
7.7.1. - Locaux sanitaires.....	10
7.7.2. - Locaux techniques	10
7.8. - NUMEROTATION DES LOCAUX (019)	10
7.9. - TABLEAUX BLANCS (021 ET 019).....	10
7.10. - PLANS D'EVACUATION ET D'INTERVENTION (019)	10
7.10.1. - Plans d'évacuation	11

7.10.2. - <i>Plans d'intervention</i>	11
7.11. - RATELIERS POUR VELO (019)	11
7.12. - PEDILUVE (019).....	11
7.13. - PANNEAUX DE SIGNALISATION (019).....	11
7.13.1. - <i>Parking véhicule électrique</i>	11

ADAPTATION du BÂTIMENT 023

RENOVATION du BÂTIMENT 019

ARTICLE 1. - GENERALITES

Dans le cadre du présent CCTP, l'Entrepreneur est soumis à une obligation de résultat, par livraison de l'ensemble des installations en complet et parfait état de fonctionnement, en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document ; il doit également toutes les fournitures et prestations nécessaires quelles qu'elles soient pour obtenir ce résultat.

Le présent titulaire est réputé avoir procédé à une visite complète du site, pris connaissance des existants, des altimétries, des réseaux apparents et enterrés, et intégré toutes sujétions dans son prix.

Quand les ouvrages à réaliser nécessitent l'établissement d'une ou plusieurs notes de calcul, cette prestation est à la charge de l'entreprise.

L'entrepreneur réalise les travaux, sur la base de ses notes de calcul, plans d'EXE et schémas établis par son BET puis, visés « Sans Réserves » par le contrôleur technique, le coordinateur SPS et/ou le maître d'œuvre selon le cas.

Tous les produits excédentaires et/ou de dépose sont à évacuer à la décharge autorisée, par l'entrepreneur et à ses frais.

ARTICLE 2. - TRAVAUX GENERIQUES (023 ET 019)

2.1. - Déposes soignées (023 et 019)

Sauf prescriptions particulières du CCTP, de façon générale, les équipements suivants sont à déposer en vue de leur réfection, de leur remise en jeu et/ou de leur remplacement à neuf :

- Des blocs portes (BP) et fenêtres de toutes natures (bois, aluminium, métallique).
- Des jalousies et moustiquaires.
- Des cloisons préfabriquées et stratifiées dans la masse.

2.2. - Révision des fenêtres, châssis à soufflet et jalousies (023 et 019)

Après dépose, le présent titulaire procédera à la révision et à la remise à niveau (ou le remplacement) complet de toutes les fenêtres, châssis et jalousies existants. La remise à niveau comprendra à minima :

- La réfection (remplacement) des organes coulissants, des roulettes, des systèmes de fermeture ou de condamnation.
- Le remplacement de toutes les pièces défectueuses.
- La réfection et la réparation de ceux-ci (remplacement / ajout de lames, vérification des mécanismes de verrouillage, graissage des parties mobiles et roulettes, etc.).
- Le remplacement des vitres cassées.
- La repose et la remise en jeu.
- La réfection des étanchéités entre la menuiserie et le support (toutes faces).

En outre, le présent titulaire comprendra dans son offre le remplacement, à neuf, de 20% de chaque catégorie (fenêtres, châssis et Nacos).

Localisation : Bât. 019 : Ensemble des locaux.

Bât. 023 : Pièces n° 001 à 008 et pièces n° 017 à 022.

2.3. - Moustiquaires (023 et 019)

De façon générique, l'ensemble des châssis support et les moustiquaires sont remis à neuf, dito existant.

En cas d'absence, le présent titulaire doit la réalisation, la fourniture et la pose de châssis équipés de moustiquaires.

Localisation : Ensemble des menuiseries existantes et/ou créées donnant sur l'extérieur.

2.4. - Eléments de finition (023 et 019)

L'entreprise doit la fourniture et la pose de tous les éléments permettant une parfaite finition des ouvrages (étanchéité à l'eau et à l'air entre support et menuiserie, tapées, baguettes de recouvrement, couvres joints, élargisseurs, caches de la bande résiliente de la chambre créée, les embrasures et appuis de fenêtres créées, les caches divers, etc...).

2.5. - Couvre-joint (023 et 019)

Est compris le remplacement systématique, à l'identique, de tous les couvres joint de dilatation situés en l'intérieur.

2.6. - Plaques de protection (023 et 019)

L'entreprise doit la fourniture et la pose de plaques inox de protection en pied de porte (Int/Ext) visées et collées. Dimensions : largeur de l'ouvrant x 30 cm de haut.

2.7. - Plaques de propreté (023 et 019)

L'entreprise doit la fourniture et la pose de plaques inox de propreté au droit des béquilles de porte (côté intérieur et extérieur) visées et collées. Dimensions (L x H) : 15 x 30 cm.

2.8. - Organigramme des clefs (019)

2.8.1. - Coffre à clefs

Le présent titulaire fournira :

- Un coffre à clefs, avec serrure de condamnation, pour 48 clefs (à fixer au mur selon consigne du Maître d'œuvre).
- Autant de porte-clefs, avec étiquette de couleur (> à 5), que de cylindre.

2.8.2. - Organigramme

L'organigramme comprend :

- 3 clefs par cylindre
- Passe général : 5 PG pour l'ensemble des cylindres du Bât. 019.
- Passe partiel : Aucun.

Localisation : Bât. 019 : Remplacement de tous les cylindres.

ARTICLE 3. - MENUISERIES METALLIQUES (019)

3.1. - Bloc porte métallique (019)

Le titulaire doit la dépose du BP bois existant et son remplacement complet.

En liaison étroite avec le titulaire du GO pour la reprise du linteau, des jambages et de l'embrassade ainsi que du seuil de porte.

Caractéristiques minimales des BP double vantaux, tiercés, ouvrant vers l'extérieur :

- Huisserie métallique en tôle d'acier galvanisé 15/10°, double face avec renforts.
- Parements tôle d'acier galvanisé Z225, double face, d'épaisseur 75/100°, apprêté époxy, lisse, prête à peindre
- Revêtue d'un primaire appliqué par cataphorèse.
- Système de calage compris pour pose au nu intérieur.
- Vantaux tiercés, à recouvrement, âme pleine isolante.
- 4 paumelles réglables en hauteur par vantail.
- Plinthes rejet d'eau, côté extérieur.
- 1 paire de béquille acier sur plaque de propreté.
- Serrure à fouillot carré.
- Cylindre européen, A2P*, 3 points de condamnation (haut, milieu et bas).
Compris douilles de sol.
- Sur semi fixe, crémonne à rotation, à 2 points de condamnation.



Localisation (Rep) : Local n° 018 (BPM)

ARTICLE 4. - MENUISERIES BOIS (023 ET 019)

4.1. - Blocs portes bois acoustique (019)

4.1.1. - Simple vantail

Après dépose de BP existants, y compris dormants et habillages, remplacement par la fourniture et la pose de BP neufs dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Affaiblissement acoustique RA de 40 dB.
- Bâti bois dur, équipé d'un joint à lèvres isophonique en périphérie.
- Vantail, de 40 mm, à âme pleine et parement stratifié.
- Seuil de porte par joint balai.
- 4 paumelles de 140x70, réglables.
- 1 plaque de protection PVC en allège. [Dimensions : H=90cm ; L=largeur de l'ouvrant]. Se référer au descriptif à l'article 7.1. - Protections PVC
- Une serrure 3 points, avec cylindre européen à une entrée extérieur et un bouton moleté côté intérieur.
- Une paire de béquille sur plaque.
- Ferme porte à glissière sur le vantail de service.
- Une butée de sol, côté intérieur.

Localisation (Rep) : Pièces n° 006, 007, 008, 010, 019 (BPBA)

4.1.2. - Double vantaux tiercés

Après dépose des BP existants, y compris dormants et habillages, remplacement par la fourniture et la pose de BP neufs dont les caractéristiques sont d'après le descriptif de l'§. 4.1.1. - Simple vantail.

En complément :

- Vantaux à recouvrement.
- Crémonne à rotation sur semi fixe, compris douilles haute et basse.

Localisation (Rep) : Pièces n° 016 et 017 (BPBT)

4.2. - Blocs portes bois (023 et 019)

4.2.1. - En remplacement (023 et 019)

Après dépose des BP bois existants, y compris dormants et habillages, remplacement par la fourniture et la pose de BP neufs dont les caractéristiques techniques sont d'après celles de l'§. 4.1.1. - Simple vantail ; à l'exclusion de :

- L'affaiblissement acoustique.
- Condamnation par verrou ¼ de tour intérieur et à voyant (rouge - vert) côté extérieur.

Localisation (Rep) : Bât. 019 : Tous les BP en bois de tous les locaux sanitaires et vestiaires (BPBR)

Bât. 023 : Tous les BP bois intérieur (Pièces n° 001 à 007) (BPBR).

4.2.2. - Neufs (019)

Fourniture et mise en œuvre de BP neufs dont les caractéristiques techniques sont d'après celles de l'§. 4.1.1. - Simple vantail ; à l'exclusion de l'affaiblissement acoustique.

Localisation (Rep) : Pièce n° 003 (BPBN)

4.3. - Bloc porte bois tiercé (019)

Après dépose du BP bois existant, y compris dormant et habillage, remplacement par la fourniture et la pose d'un BP neuf dont les caractéristiques techniques sont d'après celles de l'§.4.1.2. - Double vantaux tiercés ; à l'exclusion de l'affaiblissement acoustique.

Localisation (Rep) : BP en bois dans le dégagement 020 (BPT)

Nota : Le sens d'ouverture du BPT donnant sur l'accueil sera inversé.

4.4. - Blocs portes bois coupe-feu ½ H (019)

En création vers l'accueil et après dépose du BP existant sur le dégagement, y compris dormant et habillage, remplacement par la fourniture et la mise en œuvre de BP neuf dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Bloc porte EI30.
- Huisserie/bâti bois exotique rouge de 68 x 58.
- Joint intumescent périphérique
- Vantail, de 40 mm, à âme pleine et parement stratifié.
- Oculus vitré, Ø300, avec parclores en bois.
- Seuil de porte par joint balai.
- 4 paumelles de 140, réglables.
- 1 plaque de protection PVC en allège. [Dimensions : H=90cm ; L=largeur de l'ouvrant]. Se référer au descriptif à l'article 7.1. - Protections PVC
- Une serrure 3 points, avec cylindre européen à une entrée extérieur et un bouton moleté côté intérieur.
- Une paire de béquille sur plaque.
- Ferme porte à glissière.
- Une butée de sol, côté intérieur.

(type Malerba - 1V EI30 - BER - HUISSERIE BOIS, ou techniquement équivalent)

Localisation (Rep) : Pièce n° 025 (x2) (BP-CF)

4.5. - Comptoir de l'accueil (019)

Adaptation et réfection complètes du comptoir en bois massif et de son placage.

Le titulaire garantira la stabilité, la résistance mécanique et la conformité aux normes en vigueur. En outre, il fournira :

- Plans EXE cotés, soumis à l'avis du Contrôleur Technique.
- Fiches techniques matériaux.
- Attestation de conformité accessibilité.

4.5.1. - Partie accueil PMR

Le comptoir comprendra une partie principale et une partie abaissée accessible aux personnes à mobilité réduite.

Prescriptions techniques :

- Hauteur maximale de la partie abaissée : 80 cm.
- Largeur minimale : 60 cm.
- Vide sous tablette : hauteur 70 cm ; profondeur 30 cm ; largeur 60 cm.
- Espace d'usage devant comptoir : 80 x 130 cm minimum.
- Aire de rotation à proximité : Ø 150 cm.
- Cheminement conforme aux exigences réglementaires.

4.5.2. - Partie courante

- Dépose des éléments type portes, tiroirs et étagères.
- Ponçage et décapage chimique selon le cas.
- Traitement anti-xylophage complet.

- Remplacement des tasseaux et fond de meuble.
- Mise à nu du bois par ponçage.
- Rebouchage de toutes les rayures à la pâte à bois.
- Reprise des fentes au mastic bois.
- Recollage des assemblages à la colle vinylique.
- Remplacement des poignées, charnières invisibles et patins de pieds.
- Finition du meuble au vernis polyuréthane bi-composant satiné.
- Finition du plateau à la résine transparente (ou vernis marin).
- Remontage après séchage complet.
- Graissage des charnières.
- Ajustement final (aplomb, stabilité)

Localisation (Rep) : Pièce n° 002 (CA).

ARTICLE 5. - MENUISERIES ALUMINIUM (021 ET 019)

5.1. - Blocs portes aluminium (019)

5.1.1. - Double vantaux tiercés

Fourniture et pose de BP aluminium laqué blanc, à 2 vantaux tiercés.

Pose en applique extérieur, après dépose de ceux existants ou suite à une création d'ouverture.

Caractéristiques principales :

- vantaux tiercés, à recouvrement
- remplissage plein, composé de 2 parements de tôle d'aluminium thermo laqué ;
- épaisseur 75/100° minimum ;
- 1 traverse intermédiaire à 90 cm de hauteur ;
- remplissage bas, avec isolant imputrescible et M0 ;
- vitrage feuilleté type « sécurit » en partie haute ;
- 4 paumelles par vantail ;
- cylindre européen, à bouton moleté côté intérieur, à 3 clefs ;
- 1 paire de béquille sur plaque de propreté ;
- ferme porte à glissière sur le vantail de service.
- crémone à rotation sur semi fixe, compris douilles hautes et basses ;
- dimensions : Vantail de service à 2040 x 930 et vantail tiercé à 2040 x ± 630.

La dimension exacte doit être vérifiée par le présent titulaire, après dépose de la fenêtre.

Sont exclus tous les travaux de réfection des enduits (jambages, linteaux et tableaux) ainsi que sur les parties courantes des murs en périphérie du bloc porte et le seuil (à charge du lot Gros Œuvre).

Localisation (Rep) : Pièce n° 003 (BPAT).

5.2. - Châssis fixes et fenêtres aluminium (021)

Fourniture, pose et fixation de châssis vitrés, en aluminium à RPT, comprenant chacun :

- 2 châssis fixe vitrés, latéraux.
- 2 vantaux centraux, coulissants. Manœuvre par poignées encastrées dans le châssis.
- Double vitrage 4-20-4 ; faible émissivité ; gaz argon.
- Isolation thermique $U_w = 1,7$; Facteur solaire $S_w = 0,47$; Classement A3, E6B, V*A3.
- Pose au nu intérieur sur rejingot.
- Compris joint périphérique entre la maçonnerie et le châssis aluminium.
- Dimensions, à titre indicatif (H x L x Lg) : 131,5 x 22 x (294 à 298).

Localisation : Pièce n° 003 et 004.



ARTICLE 6. - CLOISONS PREFABRIQUEES (023 ET 019)

6.1. - Prescriptions techniques

Les travaux comprennent :

- la dépose de certains équipements existants,
- la fourniture des ossatures et des cloisons,
- le montage et la fixation des cloisons en maintenant la continuité de l'étanchéité des sols et des murs,

- la fourniture et la fixation des accessoires décrits ci-après.

Réalisés à partir de panneaux préfabriqués, en stratifié compact dans la masse CGS, conforme à la norme EN 438, de 13 mm d'épaisseur minimum. Ce matériau est traité antibactérien, réaction au feu C-s1, d (M2), hydrofuge et supporte une utilisation intensive en collectivité.

Les cloisons séparatives sont d'un seul tenant avec profilé horizontal en partie haute. Elles sont supportées par 4 pieds ou par 3 pieds et une fixation murale.

Tous les profilés sont en aluminium laqué époxy. Les cloisons intermédiaires sont à réaliser avec les mêmes matériaux.

6.1.1. - Portes

Les cabines comportent des portes conformes à la description suivante :

- portes dégonnables s'ouvrant vers l'extérieur pour le déshabilleur et la douche et à l'intérieur pour les WC,
- retour des portes par inertie en position ouverte,
- portes montées en recouvrement avec la cloison séparative douche-déshabilleur.
- bi patère inox laquée noir avec fixation par vis inox à empreinte spéciale.

6.1.2. - Equipements

Chaque cabine sera munie :

- d'un ferrage pour porte composé de 2 paumelles minimum en aluminium anodisé,
- d'une banquette d'angle ¼ de rond, pour les cabines de douche, de même nature que les cloisons. Cette banquette sera fixée à la fois contre la cloison et le retour.

6.1.3. - Accessoires de montage

Toutes les cabines sont équipées des accessoires suivants :

Pièces de liaison cloison-façade :

- pièce en aluminium laqué époxy. Vis de fixation en acier inoxydable avec empreinte spéciale anti-vandalisme,
- assemblage par vis traversantes.

Paumelles :

- paumelles en aluminium anodisé ; rampe hélicoïdale ; fixation par vis traversantes,
- au sol : pied vérin réglable en résine armé de fibre de verre. Réglage 30 mm minimum,

Verrous :

- verrou à manœuvre tournante (pas de coulissant),
- voyant libre-occupé (rouge / vert),
- décondamnation de l'extérieur par clef carré,

Pieds-vérin et étrier mural :

- en polyamide, réglage en hauteur.
- polypropylène renforcée ; Réglage en hauteur des pieds.

Bandeaux et raidisseurs :

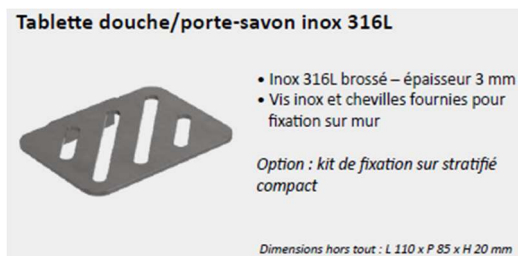
- en aluminium anodisé ou laqué noir. La prestation comportera un bandeau en façade, sur chaque cloison intermédiaire et d'extrémité.

6.2. - Cloisons préfabriquées en création

Mise en œuvre d'un panneau sur 1/3 de la largeur de chaque bac à douche. Hauteur du panneau : 2,00 m. Fixation au sol (x1), sur le socle béton, et sur le mur (x3).

Mise en œuvre d'1 patère, en inox 316L, sur le côté extérieur.

Mise en œuvre d'1 tablette, en inox 316L, douche / porte savon



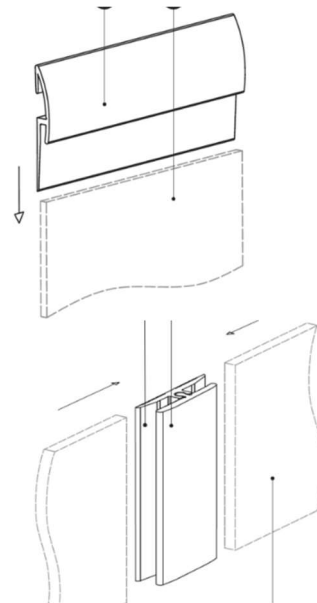
Localisation (Rep) : Bât. 019 : Pièces n° 013, 014, 015, douches attenantes aux vestiaires n° 023 et 024 (CPC).
Bât. 023 : Pièces n° 003 et 005 (CPC).

ARTICLE 7. - TRAVAUX DIVERS (021, 023 ET 019)

7.1. - Protections PVC (019)

Fourniture et pose de protections PVC semi-rigides de 2 mm d'épaisseur (type panneau Décochoc de SPM-GerflorGroup ou techniquement équivalent).

- Très haute résistance aux impacts, aux rayures et à l'usure grâce à une finition unique et une épaisseur de PVC optimale de 2 mm.
- Classement M1.
- Coloré dans la masse.
- Sur une hauteur de 1,20 m pour les murs et les portes.
- Fixations selon prescriptions du fabricant (type colle à base de polymère).
- Joints thermosoudés.
- Compris cornières pour tous les angles, hauteur de 1,20 m.
- Finitions par profilés polyvalent pour une jonction parfaite entre panneaux ou jonction entre panneau et remontée de sol, issu de la gamme du fabricant.
- 10 choix de coloris.



Localisation (Rep) : Murs des circulations, dégagements 012, 020, ; périphéries des pièces n° 003, 027 (PPVC)
Portes n° 002, 003, 006 à 011, 013 à 017, 019, 021, 022, 025, et 029 (PPVC).

7.2. - Remplacement de barreaudages (019)

Après dépose de l'existant, remplacement de celui par un barreaudage présentant les caractéristiques suivantes :

- En acier galvanisé, scellées entre tableaux.
- Les barreaux ont une section minimale de 3 cm², les extrémités étant le plus près possible des parois, le vide entre eux et les tableaux ne devront pas excéder 11 cm.
- Leur tenue est assurée par des lisses hautes, basses et intermédiaires.
- Les barreaux et les lisses sont solidarisés par des cordons de soudure réalisés dans les percements aménagés à chaque traversée de barreau dans les lisses.
- Finition : Peinture par laquage, de couleur blanche.

Localisation (Rep) : Local n° 025, sur fenêtre, côté couloir (B).

7.3. - Stores de fenêtres (021, 023 et 019)

Fourniture, pose et remplacement des existants le cas échéant, des stores des fenêtres, toute hauteur de baie.

Store à enroulement, en toile, à occultation, en pose intérieure. Manœuvre manuelle par cordon. Largeur adaptée à la baie.

[Type Francialex, modèle Optima³ standard, ou techniquement et esthétiquement équivalent].

Localisation : Bât. 019 : Ensemble des bureaux (x7) ; Salles d'urgence et de soins (x2).

Bât. 023 : Ensemble des pièces 001, 002, 005, 008 et 017 à 022 (x10).

Bât. 021 : Pièces 003 et 004 (toute largeur).

7.4. - Remplacement d'équipements (021)

Remplacement des béquilles, cylindres, serrures et systèmes de condamnation. Fourniture et mise en œuvre de :

- Paires de béquilles acier sur plaque de propreté.
- Serrure à fouillot carré.
- Cylindre européen, A2P*, 3 points de condamnation (haut, milieu et bas). Compris douilles hautes et basses.
- Condamnation par clef côté extérieur et à bouton moleté côté intérieur, à 3 clefs.
- Ferme porte à glissière sur le vantail de service.
- Crémone à rotation sur semi fixe, compris douilles hautes et basses ;

Localisation : Bât. 021 : Pièces 003 (1 vantail) et 004 (2 vantaux).

7.5. - Boîte à clefs (019)

Fourniture et pose de boîtes à clefs.

Corps alliage moulé. Mécanisme à 4 viroles. Volet de fermeture. Combinaison modifiable. Couleur noire.

Localisation (Rep) : Pièces n° 006, 007, 008 et 019 (BC).



7.6. - Identification des locaux (023 et 019)

Toute la signalétique décrite ci-dessous est fournie et posée pour l'ensemble des portes intérieures du bâtiment, quelle que soit sa nature (bois, acier, aluminium ou grillagée). Les plaquettes de signalisation sont en aluminium avec une couverture acrylique de 21 x 15 cm.

Ces plaquettes sont chevillées et vissées sur un support mural, pose en drapeau, au niveau supérieur du bâti.

Localisation : Bât. 019 : Toutes les portes intérieures.

Bât. 023 : Portes extérieures et intérieures.



7.7. - Pictogrammes (023 et 019)

7.7.1. - Locaux sanitaires

Fourniture et pose collée de tous les pictogrammes visuels suivants, selon la destination des locaux :

- « Toilettes »
- « Toilettes Homme »
- « Toilettes Femme »
- « Toilettes PMR »
- « Vestiaires »
- « Vestiaires Homme »
- « Vestiaires Femme »



Localisation : Bât.019 : Toutes les portes donnant accès à un local toilettes ou vestiaires.

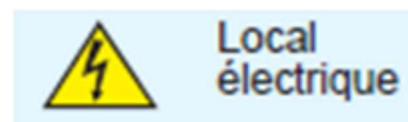
Bât.023 : Toutes les portes donnant accès à un local toilettes ou vestiaires.

7.7.2. - Locaux techniques

Dito pour les portes de locaux techniques et armoires électriques par pictogrammes visuels.

Les plaques pourront être en plexiglas ou en vinyle. Elles sont vissées et collées sur les portes ad'hoc.

Localisation : Pièce n° 005.



7.8. - Numérotation des locaux (019)

Il est fourni et posé des plaquettes en polyméthacrylate, d'aspect gris brillant. Chaque plaquette comportera la numérotation du local (à 5 chiffres), en lettrage noir, et a comme dimensions 40 mm x 80 mm.

L'inscription exacte sera définie lors de la réalisation des travaux par le Maître d'œuvre.

Ce numéro est rappelé sur l'étiquetage des clés correspondantes (si le local comporte plusieurs portes, les numéros porteront un indice de type : a, b, c, etc.).

Les plaquettes sont collées sur les huisseries (ou bâtis de portes) et vissées sur les autres supports (béton,...).

Ces plaquettes sont d'un modèle manufacturé « sur catalogue » de marque type MANUTAN ou techniquement similaire.

Localisation : Sur les huisseries de toutes les portes intérieures, de tous les locaux.



7.9. - Tableaux blancs (021 et 019)

Fourniture et mise en place de tableaux blancs émaillés.

Caractéristiques minimales :

- Matériaux : Surface émaillée inusable, particulièrement résistante aux rayures
- Très solide, cadre en aluminium anodisé
- Accrochage possible au format portrait ou paysage
- Profil discret combiné avec des coins de profil gris
- Stabilité, fonctionnalité, et qualité maximales
- Fixations masquées et montage rapide
- Epaisseur : Hors tout 14 mm
- Auget -porte-feutres de 300 mm
- Dimensions : 1000 x 1500 mm



Localisation : Bât. 021 : Pièces n° 003 (x1) et 004 (x1).

Bât. 019 : Pièces n° 006 à 008 (x1) ; 011 (x1) ; 013 à 017 (x1) ; 019 et 027 (x2).

7.10. - Plans d'évacuation et d'intervention (019)

Fourniture et mise en place de plans schématiques, sous forme de pancarte « inaltérable », avec cadre en aluminium.

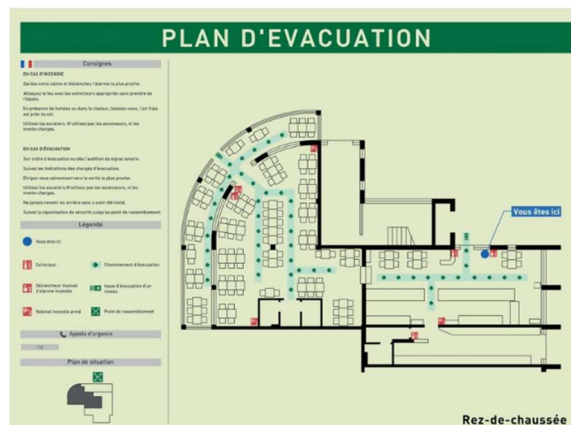
Ces plans représentent tous les niveaux du bâtiment, avec, selon les normes en vigueur, les dégagements et les cloisonnements, les cheminements d'évacuation des personnels, l'emplacement des divers locaux techniques et autres locaux à risques particuliers, la fonction de chaque local, les dispositifs et commandes de sécurité, les organes de coupure des fluides, les organes de coupure des sources d'énergie et des moyens d'extinction fixes et d'alarmes, ainsi que la position des extincteurs, etc.

Conformité aux normes et réglementation : NF X08-070 et Code du Travail

7.10.1. - Plans d'évacuation

Plan d'intervention incendie avec cadre tout en 1 conforme à la norme NF X08-070 : 2013.

- Matière :
 - Plan : PVC photoluminescent
 - Cadre : aluminium anodisé
- Dimensions :
 - H 300 x L 400 mm
 - H 400 x L 600 mm
- Epaisseur : 2 mm.
- Couleur :
 - En période de stimulation : Blanc
 - En période d'autonomie : Jaune vert.
- Impression par sérigraphie.
- Surface antistatique
- Plan équipé d'un retardateur de la propagation de la flammé (IEC 60092-101)
- Classe de photoluminescence : C
- Intensité lumineuse (critères de mesure conformes aux normes DIN 7510-1: 2020 et NF X08-050-1) :
 - 10 minutes après la fin de l'excitation : 215 mcd/m²
 - 60 minutes après la fin de l'excitation : 30 mcd/m²
- Autonomie de luminosité : 3 100 minutes (critères de mesure conformes à la norme DIN 7510-1 : 2020 et l'annexe B de la norme NB ISO 16069)



Localisation : Selon les règles de localisation et d'affichage (± 10 Unités)

7.10.2. - Plans d'intervention

Plan avec impression contrecollée conforme à la norme NF X 08-070 de Décembre 2023, à la norme internationale ISO 23 601 et à l'arrêté Ministériel MS 41.

- Matière : Plexiglass
- Dimensions : H 300 x L 420 mm
- Format A3
- Disponible sur fond transparent ou blanc
- Avec visserie, entretoises et cache vis en alu d'épaisseur 5 mm

Localisation : Aux 2 entrées n° 002 et 028.



7.11. - Râteliers pour vélo (019)

Fourniture, pose et fixation (au sol ou au mur) de 4 ensembles manufacturés, réalisés en structure métallique galvanisé. Chacun des râteliers est composé de 4 « range vélos ». Celui-ci sera chevillé et vissé dans le revêtement béton du trottoir.

Localisation : Au niveau du trottoir (selon indication fourni pendant les travaux).



7.12. - Pédiluve (019)

Après la dépose du cadre et du caillebotis métallique, remplacement à neuf. Dimensions dito l'existant.

Le présent titulaire fourni le cadre support métallique au titulaire du GO pour intégration dans la maçonnerie du pédiluve. L'ensemble est réalisé en acier galvanisé.

Localisation (Rep) : Pédiluve extérieur (P).

7.13. - Panneaux de signalisation (019)

7.13.1. - Parking véhicule électrique

Fourniture et pose d'un panneau B6d (Ø450 mm) + panonceau M6i (500 x 150 mm), en aluminium galvanisé, épaisseur de 15/10°.

Compris les rails intégrés, le poteau rectangulaire 80 x 40 mm (ou rond de Ø60) et les fixations.

Localisation (Rep) : Au droit de la borne de recharge électrique (PVE).

